



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 17 DÉCEMBRE 2025 A 20H30**

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents (10) : Bernard Vougnon, Bernard Merger, Alain Roset, Etienne Pellegrini, Agnès Allier, Yolande Merger, Dominique Robert, Mohammed Oubénaïssa, Jérôme Radaz, Samuel Vuillemin

Procuration (2) : Murielle Bazin a donné procuration à Alain Roset, Marie-José Vergon Trivaudey a donné procuration à Samuel Vuillemin

Absentes (2) : Coralie Jacquot, Célia Sousa

Secrétaire de séance : Agnès Allier

Date de la convocation : 08/12/2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Suffrages exprimés : 12

I/ DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/056

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUX DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil Municipal en date des 3 septembre et 3 novembre 2025 sont soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Les procès-verbaux n'appellent pas de remarques particulières de la part des élus, néanmoins il est fait mention de la tardiveté de leur envoi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 3 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 3 novembre 2025.

N° 2025/057

CHARGES LOCATIVES

Monsieur le Maire présente aux conseillers le détail des charges locatives des appartements du 31 Grande rue au 12 novembre 2025.

Etat des charges du 29 mai au 12 novembre 2025

H

	Entretien chaudière*	EDF	Cuve Gaz**	Gaz		Total	Acompte***	Solde
1	67,00 €	57,47 €	42,48 €	42 m ³	147,03 €	313,98 €	480,00 €	-166,02 €
2	67,00 €	57,47 €	42,48 €	77 m ³	269,53 €	436,48 €	390,00 €	46,48 €
3	67,00 €	57,47 €	42,48 €	53 m ³	185,50 €	352,45 €	366,00 €	-13,55 €
4	67,00 €	57,47 €	42,48 €	163 m ³	143,53 €	310,48 €	480,00 €	-169,52 €
TOTAUX	268,00 €	229,88 €	16,92 €	806 m³	745,59 €	1 413,39 €	1 716,00 €	-302,61 €

*La somme totale est de 134,00 € par logement, la première partie a été appelée pour le premier semestre

**Contrôle de la cuve, payé semestriellement et répartie à parts égales entre tous les locataires.

*** Acompte de juin 2025 à novembre 2025 (6 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le tableau récapitulatif du calcul des charges pour l'année 2025 semestre 2 et autorise Monsieur le Maire à procéder aux régularisations.

**N° 2025/058
STATUT SIVOM ACN**

Monsieur le Maire indique aux élus que le SIVOM ACN propose une modification des statuts du syndicat.

Le Conseil municipal dispose de trois mois pour exprimer son avis concernant ce projet, Monsieur le Maire expose les changements souhaités.

Le Conseil municipal décide de reporter ce point dans l'attente de discussions complémentaires avec les élus du Sivom.

**N° 2025/059
GBM - PLUi**

Monsieur le Maire indique aux élus que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été arrêté par le Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole à la date du 11 décembre 2025.

Il revient désormais à toutes les communes membres d'émettre un avis concernant ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Dominique ROBERT, Jérôme RADAZ, Marie-José VERGON-TRIVAUDAY) des membres présents et représentés, décide de valider le projet de PLUi tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole le 11 décembre 2025.

**N° 2025/060
PROJET MAISON DE MOLLANS**

Monsieur le Maire fait état aux élus de l'avancement du dossier de rénovation énergétique de la Maison de Mollans.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Maître d'œuvre et l'Architecte des Bâtiments de France, des propositions en sont ressorties concernant certains aspects du projet notamment sur l'isolation par

l'extérieur des 4 faces du bâtiment.

En prenant en compte les prescriptions des ABF, le nouveau chiffrage a été fixé à 327 000 € H.T.

Il convient de valider ces changements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Dominique ROBERT, Jérôme RADAZ) des membres présents et représentés, valide les changements opérés au projet et le nouveau chiffrage à 327 000 € H.T.

N° 2025/061
PROJET ATELIER DE LA BASCULE

Monsieur le troisième adjoint fait état aux élus de l'avancement du dossier de création d'un atelier sur le site de l'actuel Bascule.

Le Maître d'œuvre nous a fait parvenir un Avant-Projet Sommaire (APS), celui-ci a été envoyé aux élus en amont de la séance du Conseil.

Il convient de valider cet APS afin de continuer d'avancer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider l'APS présenté et autorise Monsieur le Maire à transmettre cette décision au Maître d'œuvre.

N° 2025/062
MISE À DISPOSITION DES SALLES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que nous sommes en période pré-électorale depuis le début du mois de septembre 2025.

Il propose de prendre une délibération afin de clarifier la situation sur la mise à disposition de salle communale durant cette période.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre à disposition les salles communales (salle de convivialité de la mairie et salle polyvalente) gratuitement à tous les candidats aux élections municipales qui en feront la demande, sous réserve de respecter le planning des locations.

II/ INFORMATIONS

Statuts du Sivom

Le Sivom a fait une proposition de statuts suite au passage du fonctionnement de l'école intercommunale sur deux sites au lieu de trois. Plusieurs éléments sont exposés :

- Le siège passe à Noironte.
- La Présidence et le secrétariat ne sont plus tournant mais resteront à Noironte.
- Le ou la Présidente est élu(e) pour tout le mandat.
- L'intégralité des charges de fonctionnement est répercutée aux trois communes.
- Le site de Noironte accueille le périscolaire et l'extrascolaire dans un local dédié.
- Des activités sportives potentielles sur Chaucenne.

Les élus mettent en avant les points et interrogations suivantes :

- Les règles relatives aux frais de gestion, frais de fonctionnement, la spécificité des locaux dédiés à l'école et le secrétariat ne sont pas claires.
- L'accueil estival des Francas devrait être possible sur les sites de Audeux, Chaucenne ou Noironne.

Monsieur PELLEGRINI est mandaté pour revoir ces points avec la Présidente du Sivom.

Maison de Mollans

L'avis des ABF a évolué favorablement avec une solution pour que les 4 faces soient isolées.

Certaines prescriptions posent néanmoins difficultés :

- Tablettes de fenêtre et emplacement des nouvelles fenêtres : les menuiseries doivent être déplacées afin d'éviter les ponts thermiques.
- Il faut intervenir sur les tablettes intérieures. La fenêtre conserve un maximum de luminosité.
- Corniche en remplacement d'une avancée de toiture.
- Ok pour les Volets roulant, coffre caché extérieur, mais il faut laisser les volets bois extérieurs (esthétique).
- Parking : matériaux extérieur perméable, pavés.

Nouveau chiffrage = 327 000 h.t.= participation communale d'environ 65 000 / 72 000 euros.

A signaler que des travaux partiels de rénovation reviendraient à un coût équivalent. Les préconisations de l'ABF permettront une réalisation qualitative et esthétique, tout en nous permettant de satisfaire aux exigences des financeurs. Ceux-ci ont été reçus en mairie et ont donné un accord de principe. Un accord définitif sera notifié après l'acceptation des devis des entreprises établis sur la base des descriptifs de travaux conformes aux prévisions.

Demande d'Etienne PELLEGRINI : DPE des logements à faire avant les travaux.

Actuellement : Au titre des frais d'étude, d'assistance à maître d'ouvrage, des frais de maîtrise d'œuvre et d'études diverses, l'engagement est de 42 500 € h.t.

Loyers de 1820 euros mensuels pour les 4 logements.

21 840 par ans (taxe foncière, habitation)

Dernière rénovation lors de l'acquisition en 1999-2000.

Vote des élus : 10 pour et 2 abstentions (Jérôme RADAZ et Dominique ROBERT)

Projet atelier de la Bascule

Piste de réduction des couts présentée par Etienne PELLEGRINI.

Piste subvention pour du bardage bois à vérifier avec le service aides aux communes de GBM.

De 392 000 euros on passe à 313 000 euros HT d'estimation de travaux, sondage du sol en cours

Avec étude : 380 000 € HT, subvention DETR possible à hauteur de 25%

DETR 2026 maison de Mollans demande déposée en 12/2025

DETR 2027 pour l'atelier à déposer en 2026

Vote des élus : pour à l'unanimité

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h.

Le Maire, Bernard VOUGNON